



EVENEMENT

De nouveau
le bulletin

Après la maturation, la permanence. Le lancement d'un media est toujours un défi. Défi de réalisation, défi de continuité, défi de pertinence.

Depuis le numéro 3 et le "Spécial Catnat", l'information directe et par le Net ont été privilégiées.

Aujourd'hui, une passerelle doit être établie entre les différents supports.

Le lecteur pourra prolonger aisément son zapping sur les rubriques de son choix du Bulletin au site www.cna.dz. La continuité "en temps réel" est assurée entre le bulletin et le site pour approfondir tel ou tel sujet, pour réagir à telle ou telle idée.

C'est le concept (et le look) de la nouvelle version du Bulletin qui permet à celui qui n'a pas la chance, le loisir ou le temps de la connexion de s'informer sur un secteur dont le paysage se développe de jour en jour.

Aujourd'hui, à l'issue d'une année sociale chargée d'événements depuis septembre 2005, les sujets ne manquent pas : résultats du secteur des assurances, nouveaux opérateurs et produits sur le marché, agenda, assurance Catnat... ■

S O M M A I R E

- Au-delà de la formation
- Dispositif d'assurance des Calamités Agricoles
- Nouveaux acteurs, nouveaux produits
- Pour une indemnisation rapide et équitable
- Indice Risques Industriels
- Les chiffres
- Où en est l'Assurance CATNAT
- Revue de presse et Agenda
- La communication, une constante



AU-DEL DE LA FORMATION

Le management et le système d'informations

Par Abdelmadjid MESSAOUDI *

Le constat de rareté des ressources humaines qualifiées sur le marché est quotidiennement établi par les opérateurs. Dans le secteur des assurances, la tension est ressentie pour tous les emplois : que ce soit pour les cadres dirigeants ou les AGA, les producteurs ou les régleurs de sinistres, les comptables ou les informaticiens etc.

Face à ce constat, les dirigeants des compagnies développent deux alternatives:

- Gagner des ressources rares, en général déjà employées, en offrant de meilleures conditions que la concurrence;
- Faire évoluer le personnel disponible, voire de jeunes recrues, vers les profils recherchés...

La première solution est abondamment utilisée pour les postes supérieurs de l'entreprise. Les compagnies privées dont les salaires sont libres, élèvent les rémunérations. Les compagnies publiques tentent de soutenir la concurrence par la sécurité de l'emploi, plus de protection et en contournant les plafonds de salaire par des indemnités, remboursements de frais et divers

* Secrétaire Permanent du Conseil National des Assurances

avantages en nature ...

La formation est entrevue par les compagnies publiques comme moyen de palier à l'hémorragie de leurs cadres et de convertir leurs gros effectifs sous-occupés ou mal occupés. Elle l'est aussi par certaines entreprises privées par désaffection vis à vis de l'encadrement disponible sur le marché et/ou de leurs exigences. Tous conviennent de l'importance des besoins en formation qui concernent tous les métiers de l'assurance et un projet d'école a été élaboré au sein de l'association des assureurs (UAR)...

Deux années sont passées, sans nouvelles de ce projet...

En attendant, la demande de formation reste limitée et orientée sur quelques établissements dont les capacités sont vite saturées en raison de la rareté des formateurs. En effet, une dizaine de cadres très sollicités sur les fronts du management, comme cadres dirigeants, le sont aussi sur celui de la formation et se départagent entre les structures de formation existantes.

●●● Lire l'article complet sur

<http://www.cna.dz/bulletin4/form-si.htm>

D I S T I N C T I O N

Le CNA a obtenu, à travers son Secrétaire Permanent, M. Abdelmadjid MESSAOUDI, la distinction Ahmed FRANCIS, pour l'ensemble des efforts consentis pour la promotion du secteur financier".

Cette distinction revêt une triple signification morale symbolique. D'abord parce qu'elle est dite "d'honneur professionnel" et qu'à ce titre elle représente le plus haut niveau de reconnaissance par la corporation des cadres de la Finance et de la Comptabilité. En second lieu parce qu'elle est attribuée par la Confédération des Cadres de la Finances et de la Comptabilité réputée opposée aux indulgences. La valeur symbolique de cette distinction est, en troisième lieu, rehaussée par le nom d'Ahmed FRANCIS, premier ministre des finances de l'Algérie indépendante et Ministre des Affaires Economiques et Financières du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA) et personnalité de renom dont l'intégrité morale et les efforts pour hisser notre administration financière aux plus hauts niveaux de compétences professionnelles étaient admirés de tous. ■

<http://www.cna.dz/bulletin4/distinct.htm>

Où en est
l'assurance
Catnat ?

Le premier septembre 2004 prenait effet, l'assurance (obligatoire) du risque de catastrophe naturelle. Après 7 trimestres, quel est le bilan de cette assurance?

Une nécessaire relance?

L'assurance contre les effets des catastrophes naturelles a été lancée le 1er septembre 2004. Un bilan peut être établi, après presque deux années de souscription et les pouvoirs publics ainsi que les compagnies d'assurance peuvent aujourd'hui tirer des enseignements des résultats obtenus et envisager des actions à même de dynamiser la commercialisation de ce produit.

En ce qui concerne le bilan, une distinction doit être opérée entre l'assurance des biens immobiliers, d'une part, et celle des installations industrielles et commerciales, d'autre part.

●●● suite en page 4



Analyse par branche

Le chiffre d'affaires réalisé par le secteur durant ce 1er trimestre 2006 est estimé à 11,7 Milliards de Dinars. Au cours de cette période, la structure du marché a légèrement changé.

Toujours dominante dans le marché des assurances en Algérie, l'assurance Automobile a encore gagné 3 points sur les autres branches, passant de 49% en 2005 à plus de 52% en 2006.

Evolution de la production

Globalement la production du secteur a t r è s Globalement la production du secteur a t r è s faiblement évolué, au cours de ce 1er trimestre

2006. Elle est passée de 11,4 Milliards de Dinars en 2005 à 11,7 Milliards de Dinars en 2006. Ce qui représente une évolution de l'ordre de 2,2%.

Une analyse plus fine, montre que c'est l'assurance crédit qui a enregistré une nette évolution, avec plus de 117% en valeur relative. Cette évolution est due essentiellement à l'assurance décollant du crédit automobile. L'assurance automobile marque également une évolution, avec plus de 8% de marge.

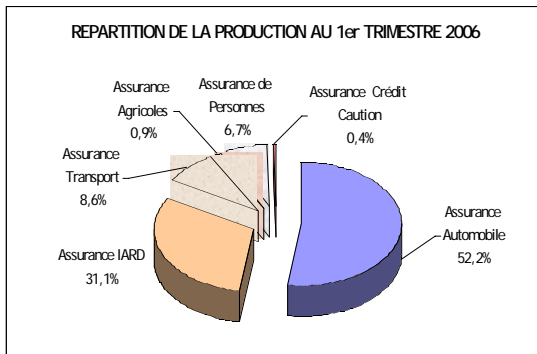
C'est par contre, l'assurance Transports qui enregistre la plus importante régression, avec un écart négatif de l'ordre de (- 23%) par rapport à la même période. suite aux ristournes tarifaires pratiquées.

L'assurance agricole représente également une très forte régression, soit (- 38%) par les effets du traitement comptable particulier des primes chez le leader de la branche.

Les parts de marché

Le marché des assurances reste dominé par les entreprises publiques avec plus de 86% de part de marché dont 37% à la SAA, 20% à CAAR et 17% à la CAAT. Les 14% de parts de marché restants sont partagés par les autres acteurs du m a r c h é , essentiellement des nouvelles entreprises à capitaux privés. ■

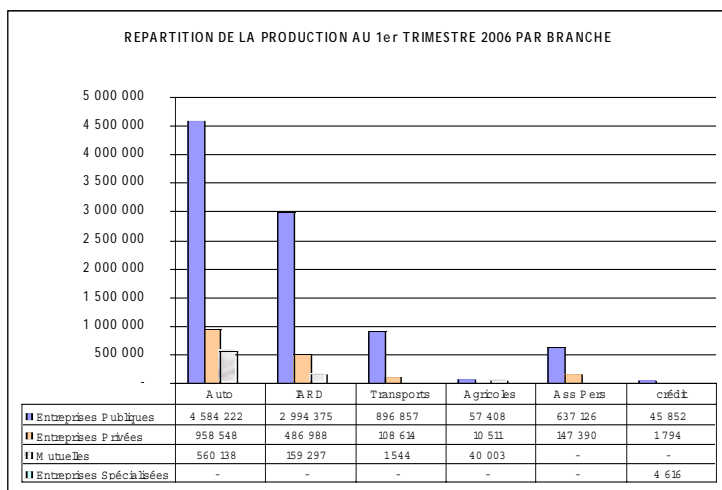
B. Medjahdi



Branche	Chiffres d'affaires du 1er trimestre 2006	Structure du marché 2006
Assurance Automobile	6 102 908	52,18%
Assurance IARD	3 640 659	31,13%
Assurance Transport	1 007 015	8,61%
Assurance Agricoles	107 921	0,92%
Assurance de Personnes	784 516	6,71%
Assurance Crédit Caution	52 261	0,45%
Total	11 695 283	100%

Branche	Réalisations du 1er trimestre 2005	Structure du marché
Assurance Automobile	5 640 101	49,30%
Assurance IARD	3 505 264	30,64%
Assurance Transport	1 304 055	11,40%
Assurance Agricoles	174 868	1,53%
Assurance de Personnes	791 304	6,92%
Assurance Crédit Caution	23 980	0,21%
Total	11 439 572	100,00%

Branche	Réalisations du 1er trimestre 2006	Réalisations du 1er trimestre 2005	Evolution
Assurance Automobile	6 102 908	5 640 101	8,21%
Assurance IARD	3 640 659	3 505 264	3,86%
Assurance Transport	1 007 015	1 304 055	-22,78%
Assurance Agricoles	107 921	174 868	-38,28%
Assurance de Personnes	784 516	791 304	-0,86%
Assurance Crédit Caution	52 261	23 980	117,94%
Total	11 695 283	11 439 572	2,24%



UN INDICE RI 2006 À 22 447

La dernière valeur actualisée de l'indice RI et entrant en vigueur à partir du deuxième semestre de l'année 2006 s'établit à 22 447.

La variation annuelle de l'indice par rapport à la même période de l'année 2005 est de + 3,3% alors qu'elle était de + 6,3% entre 2004 et 2005.

Pour rappel, les valeurs l'indice en vigueur au deuxième semestre des l'années 2005 et 2004 sont respectivement 21 728 et 20 449.

Mounir Ghernouti

TARIFICATION DES RISQUES INDUSTRIELS PRATIQUE ALGÉRIENNE

En Algérie, le tarif utilisé en matière de tarification des risques industriels est le " tarif rouge " monument bien connu des professionnels de l'assurance et des " Risks - managers ". Cependant, depuis quelques années, et notamment depuis l'apparition sur le marché de nouvelles compagnies d'assurance, la tendance est à l'application du nouveau Traité des Risques d'Entreprises (TRE édition 1996) édité par l'A.P.S.A.D, organisme d'études techniques qui élabore pour la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (F.F.S.A) un certain nombre de recommandations juridiques, actuarielles et tarifaires. Le tarif rouge reste, cependant, toujours pour certains une référence incontournable.

Mais la discipline tarifaire de notre marché se relâche de plus en plus sous l'effet de la concurrence. Les taux pratiqués sont de plus en plus faibles. Cette situation exerce sur le domaine de la prévention une influence tout à fait nocive. On voit, en effet, très peu d'établissements industriels tenir compte dans leur conception des problèmes de sécurité et de protection. Les industriels s'aperçoivent qu'à la faveur de l'anarchie tarifaire, ils n'ont plus besoin d'investir en matière de prévention pour obtenir des rabais de prime substantiels. De plus, il est hors de doute que la dégradation continue des taux appliqués et, plus encore, la démission technique actuelle nous conduiront un jour ou l'autre à des situations insupportables.

Il y a nécessité d'un outil de tarification de référence. Face à cette situation, les acteurs devraient réfléchir à établir un accord en matière de tarification dans cette branche qui consistera en premier lieu à doter le marché d'un tarif de référence unique accentuant la responsabilité des compagnies d'assurance en matière de souscription. Tous les écarts systématiques par rapport à ce tarif de référence national devraient être considérés comme indice de concurrence anormale. Il devra concilier d'une part, le développement de la prévention, la solvabilité des compagnies et la sécurité des assurés, et d'autre part la nécessité pour les entreprises d'assurances de maintenir et d'augmenter leur compétitivité. Avec l'ouverture des frontières aux compagnies étrangères, un climat de concurrence accrue nous imposerait une plus grande rigueur dans nos méthodes de travail et plus particulièrement dans l'établissement de nos primes techniques. ■

Mme M. Ghernouti

Lire "Physionomie du marché algérien" et "Tenue de statistiques nationales" dans <http://www.cna.dz/bulletin4/tarif-ri.htm>



Dispositif d'assurance des calamités agricoles

L'activité agricole se caractérise par sa grande vulnérabilité aux risques climatiques. Cette vulnérabilité peut être réduite par différents moyens parmi lesquels l'assurance qui permet à l'agriculteur de neutraliser les conséquences économiques de l'aléa climatique.

Avec la mise en place du FGCA* pour indemniser les dommages dus aux calamités agricoles et inciter à l'assurance, les pouvoirs publics entendaient bien évidemment soutenir les agriculteurs dans leurs efforts de production, mais aussi leur faire prendre conscience de leur responsabilité dans la gestion de leur exploitation.

Après plus de dix ans de fonctionnement dudit Fonds, la situation ne s'est pas améliorée comme escompté.

Il fallait donc réfléchir à un nouveau système qui doit pouvoir donner plus de satisfaction.

Avec l'appui d'un comité d'orientation créé à cet effet, le CNA a entrepris un travail de conception d'un dispositif d'assurance des calamités agricoles, en s'inspirant des expériences étrangères tout en tenant compte du contexte algérien, car il ne s'agit pas de copier un système quelconque. ■

K. Ait-Ouarab

● ● ● Lire l'article complet sur

<http://www.cna.dz/bulletin4/calam-agri.htm>

* Fonds de Garantie des Calamités Agricoles



Acteurs

Au cours de l'année 2005 et du premier semestre 2006, le secteur a enregistré l'agrément d'une compagnie d'assurance et de 5 nouveaux courtiers.

● **Compagnies d'assurance**
Arrivée de " ALLIANCE ASSURANCES " (arrêté du 30/07/05) et retrait d'agrément de l'AGCI (arrêté du 06/02/06).

● **Courtiers en assurance**
Deux SARL, deux EURL et une personne physique sont venues compléter ce réseau de distribution. Il s'agit de:
1. SARL " ASGEN " (arrêté du 29 /01/05)
2. EURL " CAP ASSURANCE "(arrêté du 13/06/05)
3. SARL " B&K CONSEIL, PLACEMENT ET COURTAGES "(arrêté du 13/06/05 modifié par arrêté du 06/12/05).
4. M. DAHMANI Mahiedine (arrêté du 06/12/05) . EURL "TOTALE ASSURANCE "(arrêté du 06/02/06) Notons également le retrait d'agrément de deux courtiers: la Société en nom collectif GUESSASMA ET BEN BRINIS et M. BOUROUBA Saifi.

Ainsi, les courtiers agréés au 30 avril 2006 sont au nombre de 21* contre 18 au 31/12/ 2004.

● **Relations courtiers-assureurs**
Après quelques années d'exercice de l'activité de courtage, la Direction des assurances ayant constaté certains écarts de gestion a pris, à titre transitoire, une décision relative à la relation courtiers - assureurs et transmis aux compagnies une lettre circulaire qui rappelle les dispositions de l'art 258 de l'ord 95/07 et de l'art 22 du D.E 95-340 et précise que le courtier, mandataire des assurés, n'est pas habilité à gérer pour le compte des sociétés d'assurance. Aussi et en vue d'améliorer les relations entre assureurs et courtiers, le recours à une consultation - arbitrage entre les deux parties s'est imposé. C'est à cet effet que depuis le 06 février 2006, une concertation est organisée au niveau du CNA entre les représentants des deux organisations professionnelles. Les travaux engagés devraient aboutir avant la fin de cette année à une nouvelle approche de partenariat entre l'UAR et l'association des courtiers. ■

H. Belkessam

*les listes des compagnies et des courtiers en activité sont disponibles sur notre site www.cna.dz

Produits

Depuis la commercialisation de la police " CAT-NAT " les seuls nouveaux produits offerts par le marché concernent les risques en rapport avec le monde rural.

En effet, la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) a obtenu des visas pour la commercialisation de 7 nouveaux produits qui sont présentés sous une formule packagée par spécialité.

Il s'agit de :

● Trois multirisques bovine, ovine et dinde qui couvrent les animaux contre la mortalité animale, les bâtiments et leurs contenus (approvisionnement, matériel et cheptel) contre les risques d'incendie et risques annexes, de dégâts des eaux, de tempête et d'inondation et enfin la responsabilité civile exploitation en cas de dommages matériels et corporels causés aux tiers par l'assuré, ses préposés, ou du fait de ses installations, matériels et immeubles mais pas du fait des animaux, objet du contrat.

● Un contrat mortalité des dromadaires, contrat qui combine la couverture de la mortalité animale et la responsabilité civile exploitation en cas de dommages matériels et corporels causés aux tiers par l'assuré, ses préposés, ou du fait de ses installations, matériels et immeubles mais pas du fait des animaux, objet du contrat.

● L'assurance réseau d'irrigation en exploitation : il s'agit d'une assurance dommage qui couvre les réseaux d'irrigation ainsi que les équipements et outillages nécessaires à leur fonctionnement contre les risques d'incendie, tempête, inondations, bris de machine et pertes pécuniaires

● L'assurance pépinières arboricoles et viticoles de plein champ et qui couvre les dommages aux plants par les aléas climatiques (grêle, gel, inondation et insolation), les dommages causés aux bâtiments et leur contenu par l'incendie, l'explosion, la tempête, l'inondation et le tremblement de terre, la responsabilité civile exploitation et l'individuelle accident qui couvre les dommages corporels (décès ou infirmité) causés au détenteur de la police.

● Le contrat multirisques arbres fruitiers qui couvre la perte de quantité (en plants et fruits) due aux aléas climatiques (grêle, gel, inondation, tempête et sirocco), l'incendie des bâtiments, la responsabilité et l'individuelle accident. ■

H. Belkessam



Pour une indemnisation rapide et équitable

Ce n'est un secret pour personne, la branche automobile occupe une place prépondérante dans le marché algérien des assurances et un constat peu reluisant est établi par les différents intervenants dans l'opération d'assurance automobile.

Les assurés attendent une amélioration des prestations d'indemnisation et les assureurs souffrent du déficit permanent de la branche en réclamant une augmentation du tarif RC.

Quelles sont les raisons de ce malaise, les tarifs sont-ils trop bas ? Les accidents trop nombreux ? La gestion des assureurs trop hasardeuse ?

C'est pour tenter de répondre à ces questions que le CNA a inscrit plusieurs projets en rapport direct avec le risque automobile : réduction des délais d'indemnisation, révision du tarif RC, prévention routière et expertise automobile.

De même et à l'occasion du 4ème forum des assurances, deux ateliers ont été consacrés à cette branche.

Pas moins de vingt recommandations* visant l'amélioration du système d'indemnisation, la réforme de l'expertise, la lutte contre la fraude et l'implication des compagnies d'assurance dans le programme de prévention routière ont ponctué les travaux de ces deux ateliers.

De plus, en élaborant son programme pour l'année 2006, le CNA y a intégré les actions découlant des principales recommandations du 4ème forum des assurances parmi lesquelles il faut souligner celle qui vise l'amélioration de l'indemnisation des victimes d'accidents corporels de la circulation. Cette question cruciale, également à l'étude au

niveau de la commission automobile de l'Union Algérienne des sociétés d'Assurance et de Réassurance(UAR) dans le cadre de la révision de la convention inter entreprises intéressée en plus des assureurs, tous les intervenants du processus d'indemnisation des victimes.

Ainsi et dans l'objectif ultime d'aboutir à une réparation du dommage corporel qui soit à la fois suffisante, juste et équitable, un rapprochement s'est effectué en début d'année entre la Société Algérienne de Médecine Légale (SAML) et le CNA ce qui a permis, dans un premier temps, l'organisation au niveau du CNA d'une journée d'étude sur la réparation du préjudice corporel en présence d'assureurs, de magistrats et de médecins légistes. A l'issue de cette première journée, un groupe de concertation s'est constitué et a décidé de l'organisation conjointe (SAML-UAR-CNA) de la 7ème journée médico judiciaire qui s'est tenue le 18 mai 2006, à l'Ecole Supérieure de la Magistrature.

A l'ouverture des travaux de cette journée, les orateurs ont mis en exergue l'intérêt de la concertation entre les différents acteurs qui interviennent dans la réparation du préjudice corporel. Ils ont également souligné, l'importance de son élargissement à tous ceux qui sont impliqués dans le processus de l'indemnisation

Assureurs, magistrats, médecins légistes, mais aussi représentants des laboratoires scientifiques de la police, de la CNAS et de la protection civile ont offert aux nombreux participants à cette journée une occasion de se familiariser avec tous les aspects du processus.

Ainsi et tout au long de la journée, vingt communicants se sont succédés pour décortiquer le processus de la réparation du dommage corporel, de la prise en charge immédiate au calcul final de l'indemnité revenant à la victime en passant par la problématique de la qualification de l'expert médical, des limites du barème médical de référence et de l'inadéquation des postes de préjudices aux réalités économiques et sociales.

Les recommandations** lues à la fin de cette journée ont pris en considération les différents aspects développés et plusieurs commissions incluant les assureurs, les magistrats et les médecins légistes vont devoir les traiter. ■

H. Belkessam

* disponibles sur notre site www.cna.dz dans la rubrique Animations- 4ème Forum

** disponibles sur notre site www.cna.dz dans la rubrique Informations - activité du secteur.



C A T A S T R O P H E S N A T U R E L L E S

Où en est L'assurance Catnat ?

● ● ● suite de la page 1

souscription des particuliers

En ce qui concerne les particuliers, propriétaires de leurs logements, le niveau de la souscription est insuffisant, que ce soit en nombre de contrats ou en montant total des primes encaissées. Les hypothèses explicatives de cette défection sont multiples. Aujourd'hui, on ne peut plus s'en contenter. Une étude par sondage s'impose pour déterminer les causes et les analyser afin de permettre aux différents intervenants d'adapter leurs pratiques à la perception que les assurés ont de cette obligation.

Comportement des institutionnels

Il s'agit des différents acteurs intervenant dans le domaine de la promotion et de la gestion des logements : OPGI, EPLF, AADL, différentes agences foncières.

Il faut signaler que certains de ces organismes ont déjà souscrit des assurances contre les événements naturels, avant la promulgation de la loi 03/12 du 26 août 2003.

L'importance de ce parc et sa dispersion sur tout le territoire national offrent aux compagnies l'opportunité d'accroître les souscriptions et de faire connaître le produit y compris dans des zones à faible risque.

Renouvellement des contrats

La campagne de renouvellement des contrats souscrits est menée par les compagnies avec une implication plus ou moins grande. La stabilisation du portefeuille est à l'évidence une occasion pour faire adhérer les propriétaires à cette obligation de manière pérenne.

Contrôle de l'obligation

La mesure du contrôle de l'obligation est, au stade actuel de lancement du produit, difficile à établir. En effet, les notaires n'exigent l'attestation d'assurance que lors de la transaction commerciale touchant le bien et

l'administration ne contrôle que les personnes qui exercent une activité commerciale ou industrielle.

Perspectives

Le développement, inéluctable, de ce produit nécessite la mise en œuvre de moyens adéquats : campagnes de communication, études et sondages, formation des souscripteurs, organisation de séminaires et rencontres à destination des acteurs de l'immobilier à l'instar des gérants d'agences immobilières et autres intervenants. ■

R. Benelmouffok



OUTILS DE TRAVAIL COLLABORATIF

Partager les savoirs de l'entreprise

Aujourd'hui le travail collaboratif est la clé pour le partage des connaissances et les savoirs de l'entreprise.

A l'heure où nous parlons de serveurs de messagerie, le serveur de travail collaboratif apparaît comme étant plus qu'indispensable.

En plus de l'acheminement des mails, les serveurs de travail collaboratif concentrent toutes les fonctions qui participent à l'échange et au partage des informations en entreprise.

On trouvera, par exemple, les fonctions de messagerie instantanée qui permettent à plusieurs collaborateurs distants de travailler ensemble sur les documents en ligne, le partage des calendriers, les fonctions de recherche avancées des personnes (utilisateurs), des équipes et autres informations. ■

S.A. Deffous

● ● ● Suite dans

<http://www.cna.dz/bulletin4/travail-col.htm>



A G E N D A

Rencontres et concours

RENCONTRES

● Alger abritera, du 12 au 14.11.06, le 10ème congrès de l'Union des hommes d'affaires arabes. Annoncé par le président du Forum des chefs d'entreprises, M. Omar Ramdane, il aura pour thème : " l'Algérie, carrefour de l'investissement arabe ". les investissements dans le secteur des banques et des assurances sont inscrits comme thèmes parmi ceux qui y seront évoqués.

● Le 4ème salon de la micro-entreprise " SAMIE 2006 ", organisé par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes et dédié à la promotion des activités des micro-entreprises. Une opportunité pour le secteur des assurances pour accompagner ces futurs managers

CONCOURS MEDIATIQUE

Inscrit au programme d'animation organisé en marge du 4ème Forum des Assurances d'Alger

et ouvert aux journalistes sous toutes formes d'expression (presse écrite, radio, télévision et photo), le concours médiatique version 2005 a été clôturé par la cérémonie de remise des prix du 27 avril 2006 dans les locaux du Secrétariat Permanent du Conseil National des Assurances. ■

Lire la suite et les résultats détaillés sur www.cna.dz/forum4/index.htm

NOUVEAUX ABONNEMENTS

- "Le Point Economique", hebdomadaire du monde de l'Entreprise et des décideurs en Affaires,
- "Algérie Transport Logistique", mensuel des professionnels du transport et de la logistique,
- "Stratégica", mensuel d'information et d'analyse financière.

F. Kharoubi



COMMUNICATION

ASSURANCE CATNAT

La communication une constante

Nous voilà de nouveau à nous interroger sur la communication CATNAT!

Pourtant, nous pensions avoir obtenu un consensus autour de cette question. Mais les faits sont là, tenus, pour rappeler que la réussite en ce domaine est aléatoire, un éternel recommencement à la Sisyphé. Les leçons à tirer des résultats en matière de développement de l'assurance CATNAT sont évidentes.

L'obligation de cette assurance a fait le plein auprès des entreprises dès le renouvellement annuel des contrats d'assurance fin 2004.

Pour les particuliers, il en est autrement. L'insignifiance des résultats a de quoi faire réagir. C'est là que la communication aurait à jouer un rôle déterminant.

L'assujetti à cette assurance nouvelle a-t-il été sondé, suffisamment écouté, contacté, sensibilisé, stimulé.

Aucune action de communication n'a été, de toute évidence, identifiée depuis cette fin d'année 2004 où des Journées Portes Ouvertes, les premières, prometteuses, ont été organisées par le Conseil National des Assurances qui devaient être le début, et non une fin, d'une action de communication d'envergure des assureurs en direction des assurables.

Rien. Silence radio. 2005, 2006 à mi-exercice. A l'Est rien de nouveau, ni à l'Ouest d'ailleurs.

Sans être alarmiste, les catastrophes naturelles n'ont pas manqué depuis le tremblement de terre de Boumerdes: inondations de Béchar et Illizi, tremblement de terre à Kherrata ; on parle même d'un possible tsunami en Méditerranée!!! Ces événements ne nous invitent-ils pas à intégrer cette assurance dans nos préoccupations. Les pouvoirs publics ont réagi promptement en créant un environnement législatif et réglementaire adéquat, ce qui n'existait pas auparavant. Il appartient aux opérateurs de poursuivre l'effort par une action de communication à la mesure des enjeux. ■

S. Benhassir

Bientôt un satellite arabe pour les risques majeurs.

C'est un nouveau satellite d'observation de la terre pour les arabes avec pour principales applications l'aménagement du territoire, l'environnement et les risques majeurs.

Ont collaboré à ce numéro Le bulletin



A. Messaoudi, H. Belhessam, F. Kherroubi, M. Ghernouti, M. Ghernouti, B. Medjadi, R. Benelmouffok, S. Benhassir, K. Ait Ouarab, S.A. Deffous